



03 26 81 53 41

mairiechatillonsurmorin@orange.fr

Résumé du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2026 à 19H30

La séance a été ouverte à 19H30 sous la présidence de

Xavier LETCHIMY, maire.

Membres présents : Murielle CONREUX, Isabelle FREREBEAU, Françoise HENAU, Nelly JACQUOT-PREAUX, Liliane JOARIS, Xavier LETCHIMY, Claude POULIN, Paul REBILLON, Serge RICHARD, Alain SOHIER, Benoit WIEREPANT.

- 1) Nelly JACQUOT-PREAUX est nommée secrétaire de séance.
- 2) La délibération d'approbation du PV du 22/05/2026 n'a pas été approuvée. Des modifications de Mr SOHIER sont à apporter.
- 3) Délibération Association Foncière : La nomination des membres annoncés a été approuvée par
8 voix POUR 1 voix CONTRE 2 NON PARTICIPATION AU VOTE
- 4) Délibération changement du Référent Défense : Mr Paul REBILLON remplace Mr Xavier LETCHIMY acceptée par 9 voix POUR 2 voix d'ABSTENSION
- 5) Délibération nomination coordonnateur recensement : Mme Nelly JACQUOT-PREAUX a été nommée par 11 voix POUR
- 6) Cérémonie du 14 juillet : commémoration à 15H30 devant le Monuments aux Morts suivi du verre de l'amitié au cours duquel 10 enfants recevront de la commune une carte cadeau de 20€ à prendre chez Leclerc. L'après-midi se poursuivra par des jeux pour enfants et adultes. La journée se terminera par la traditionnelle « rondelle »
- 7) Décision prise de redéposer les containers à poubelle à « la Remise à Pompe » pour éviter le nettoyage de 2 sites et la détérioration du crepis du nouveau garage.
- 8) Suivi du projet mairie : A ce jour, la Préfecture suit notre dossier et vient de mettre à notre disposition un consultant qui travaillera en collaboration avec l'architecte du Ministère de la Culture et les services financiers de la DGFIP à titre gracieux. Cette mesure est exceptionnelle au vu de la situation. En septembre, nous organiserons une réunion publique pour communiquer tous les éléments qui seront en notre possession. Mr SOHIER contredit les chiffres annoncés.
- 9) Consommation excessive d'eau : une facturation de 262m3 pour un montant de 707€ correspondant à la consommation de la Mairie et du logement doit être payée.
- 10) Suivi du problème de bornage : Mr le Maire indique qu'aucune réponse à son courrier du 3 juin n'est parvenu à la Mairie. Mme JOARIS, conseillère, remet en main propre un courrier qui a été lu par une conseillère. Après différents échanges contradictoires entre Mr le maire et Mme JOARIS, cette dernière dit vouloir prendre rendez-vous avec lui.
- 11) Une permanence de Mairie ouverte au public le samedi matin de 10H à 12H est ajoutée à celle du mercredi de 15H à 18H
- 12) Le maire expose un projet d'espace détente impasse du lavoir

13) Des membres du Comité des Fêtes doivent prendre rendez-vous pour déménager les décors ou autres objets stockés dans l'église.

14) QUESTIONS DIVERSES :

1) Question de Mr Alain SOHIER concernant l'accès du chemin impasse Madriau :

Avec l'autorisation par mail de Mr BONNEAU, en charge des affaires des Consorts DEL OLMO, Mr le maire tend l'acte de vente de ce dit chemin à Mr SOHIER qui le lit très attentivement.

2) Mr le maire se fait confirmer la bonne réception de son courrier du juillet dernier : Mr SOHIER ne fera ni commentaire ni réponse puisqu'il a déposé une requête au Tribunal Administratif contre la commune.

Le Maire,

